

---

<b>Politique :</b>	<i>Discipline progressive des membres du personnel</i>	<b>Numéro :</b>	<i>P – 6.019</i>
<b>Catégorie :</b>	<i>Ressources humaines</i>	<b>Pages :</b>	<i>2</i>
<b>Approuvée :</b>	<i>le 4 janvier 2010</i>	<b>Modifiée :</b>	<i>le 4 avril 2016</i>

---

## 1. Préambule

Le Conseil scolaire catholique Providence vise à améliorer le rendement des élèves, à réduire les écarts au niveau du rendement et à accroître la confiance de la population envers l'éducation financée par les fonds publics. Pour ce faire, le Conseil scolaire compte sur la collaboration de tous les membres du personnel. Il s'attend également à ce que les membres du personnel adoptent un comportement qui soit digne de leurs tâches, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, et ce, sous réserve des conventions collectives, conditions de travail, lois et règlements applicables ainsi que des politiques, procédures et directives administratives du Conseil.

L'adoption de mesures disciplinaires peut être justifiée si un membre du personnel ne respecte pas, entre autres, les lois, règlements, politiques, procédures administratives, directives administratives, conventions collectives ou conditions de travail en vigueur, ou ne se conforme pas aux devoirs de conduite inhérents aux fonctions et aux responsabilités du poste qu'il occupe, causant, de ce fait, un préjudice ou risque de préjudice aux élèves, aux parents ou tuteurs, au personnel, au Conseil ou aux personnes ayant un lien avec le Conseil.

## 2. Énoncé

- 2.1 **Attendu que** le Conseil scolaire tient à améliorer le rendement des élèves, à réduire les écarts au niveau du rendement et à accroître la confiance de la population à l'égard de l'éducation financée par les fonds publics;
- 2.2 **Attendu que** le Conseil s'attend que les membres de son personnel se conduisent de façon à protéger les intérêts, la renommée et la sécurité du Conseil, de ses élèves et de tous les membres de son personnel;

- 2.3 **Attendu que** le Conseil scolaire appuie le principe de la discipline progressive;
- 2.4 **Attendu que** le Conseil scolaire tient à corriger les comportements fautifs et à diminuer les risques de récidive;

**il est décidé que** le Conseil scolaire catholique Providence élaborera une procédure administrative relative à la discipline progressive des membres du personnel;

et qu'il offrira à l'intention des superviseurs immédiats une formation relative à la discipline progressive.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : PA – 6.019 – Discipline progressive des membres du personnel*